

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 4
Absents : 56

Vote(s) pour : 4
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 04 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2023

(Cette seconde réunion est organisée en l'absence de quorum le 3 juillet 2023.
29 délégués étaient présents et avaient émis un avis unanime et favorable sur ce point)

** ** *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Secrétaire de séance : M. André HOUPERT, 5ème vice-Président

Délibération n°2023-03-1007 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 10 mai 2023

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM le 21 octobre 2021 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 10 mai 2023, transmis par courrier électronique le 31 mai 2023, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 10 mai 2023.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 juillet 2023

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le ou La Secrétaire de séance
M. André HOUPERT

